

THEBAULT Jean François

Le 26 Novembre 2014

GOUBERT Sonia

Le 26 novembre 2014

20 rue de Seine

76113 SAHURS

0235328312

0686893915



Nous habitons une jolie maison à SAHURS en bord de seine qui présente un certain intérêt, reconnu puisqu'elle figure en couverture du document de l'agglo de Rouen concernant le patrimoine des petites communes (copie ci-dessus) .

Le cadre très agréable de cette maison, en partie dû à la proximité de la Seine nous a permis d'ouvrir un petit gîte, démarche saluée par la mairie de Sahurs désirant développer le tourisme sur la commune.

Dans ce même but, un effort a été fait pour l'aménagement du chemin de halage en véloroute permettant un accès facile et agréable aussi bien pour les cyclistes que les marcheurs, bien qu'on pourrait malgré tout regretter le coté plus naturel du chemin initial.

On constate une fréquentation importante surtout les week-end

Aujourd'hui la vue de la Seine et de ses rives à partir de cette propriété et celles voisines est magnifique et les locataires de mon gîte apprécient beaucoup ce site tant pour son aspect que pour son calme.

Le projet de station de transit de sédiments de dragage conduirait, s'il devait malheureusement se concrétiser, à une destruction irrémédiable de la beauté et du calme de ce site.

Les riverains coté Sahurs ont déjà une idée précise des nuisances liées à cette activité puisque actuellement le déchargement de la drague ainsi que les transferts des boues de dragage se font déjà mais heureusement à faible ampleur.

Ces nuisances se listent de la façon suivante :

- Déchargement de la drague de jour comme de nuit provoquant un bruit que l'on peut qualifier de désagréable et susceptible de troubler le sommeil des habitants des proches habitations dont certaines sont à moins de 200 m. A ce propos des mesures acoustiques pourraient être envisagées.
- Transfert des boues par camion, à raison de deux ou trois fois par ans sur des séquences d'environ un mois, les camions circulant de 7h à environ 17 h. Les nuisances liées à ces interventions sont elles même de deux ordres principalement :
- Dégagement important de poussière malgré un effort d'arrosage des pistes. Voir photos ci-après :





- Bruit au passage des camions et surtout forts bruits pouvant s'apparenter à de petites explosions lors des passages à vide de ces camions sur la piste longeant la seine. L'état des pistes est très mauvais, les différentes tentatives d'entretien n'étant pas à la mesure des taux de fréquentation et des charges des camions (ou tracteurs..)



- La largeur de la Seine à cet endroit (environ 250 m) ne constitue en rien une protection par rapport au bruit, la surface de l'eau conduisant le bruit et la présences des falaises l'amplifiant (effet caisse de résonance !!)

En conséquence : Le projet de station de transit de sédiments de dragage bien que reconnu comme important pour l'environnement (ICPE) par l'autorité environnementale (AE-réduction du clapage et valorisation des boues) ne respecte pas à mon sens l'environnement immédiat de l'installation en terme de visuel (par rapport aux sites classés de Sahurs et La Bouille) ,poussières et nuisances sonores pour les habitants des 3 communes Moulineaux, Sahurs et La Bouille.

La fréquence élevée des déchargements de la drague aussi bien en nocturne que diurne provoquerait des nuisances sonores hors des niveaux réglementaires (étude éventuellement à réaliser).

La fréquence élevée des circulations de camions (jusqu'à 140 par jours sur 203 jours ) entraînerait non seulement bruit et poussière au niveau du site dénaturant son aspect actuel mais aussi créerait une forte gêne pour les riverains des 3 communes, sans compter une augmentation notable des risques d'accidents sur les routes empruntées par ces camions à Moulineaux.

L'intérêt touristique de Sahurs et La Bouille serait sérieusement réduit, les classements des sites protégés n'étant plus respectés.

On remarque aussi que curieusement, dans les documents consultés (AE, enquête publique..) Sahurs n'est pas cité et de même les commentaires éventuels sur l'enquête publique ne sont déposables qu'en mairie de La Bouille et Moulineaux. Tout se passe comme si la Seine était une barrière infranchissable alors que comme indiqué ci avant la conjugaison de celle ci et de la falaise amplifie notamment les problèmes de nuisance sonore et ne cache en rien l'aspect visuel.